

## Compte-rendu de la CLE

**Date : 28 janvier 2025 – 9h30**

Le 28 janvier 2025, les membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 9h30 dans la salle Paul Bouin à Basse-Goulaine.

### Présents

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
<b>Collège des élus</b>			
Département de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ	Communauté de communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER
Parc Naturel Régional de Brière	Olivier DEMARTY	Communauté de communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ
Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON	Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo	Denis THIBAUD
Saint-Nazaire Agglo - CARENE	Éric PROVOST	Mauges communauté	Yannick BENOIST
Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL	Syndicat du bassin versant du Brivet	Jacques COCHY
Pornic Agglo Pays de Retz	Luc NORMAND	SYLOA	Thierry COIGNET

<b>Collège des usagers</b>			
Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	Laurent LELORE	France Nature Environnement	Noémie MOREL
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	François d'ANTHENAISE	Bretagne Vivante	Catherine BELIN
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire	Daniel BOUYER	UFC Que Choisir	Marie-Claire POUPARD
Fédération des Maraichers nantais	Koumba CHASSAIN	Union régionale des industriels de Carrières et Matériaux	Carlos MARTINS
Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire	Thomas SIMON	Association des industriels Loire Estuaire	Annabelle ORSAT
Association Ligue de Protection des Oiseaux	Jean-Pierre LAFFONT	Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire	Christian COUTURIER



Collège des services de l'État			
Préfecture de Loire-Atlantique	Laurent LHERBETTE	Office Français de la Biodiversité	Mathieu BOSSIS
Voies Navigables de France	Séverine GAGNOL	DDTM de Loire Atlantique	Marine RENAUDIN

### Excusés représentés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
Communauté de communes Arc Sud Bretagne	Bertrand ROBERDEL (Pouvoir à Mme CHEVALIER)	Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel	Mahel COPPEY (Pouvoir à M. GUITTON)
Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire	Rémy NICOLEAU (Pouvoir à M. GUILLE)		

Collège des usagers			
Consommation Logement Cadre de vie (CLCV)	Michel BELLANGER (Pouvoir à M. LAFFONT)		

Collège des services de l'État			
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (Pouvoir à la DDTM 44)		IFREMER (Pouvoir à l'OFB)	

### Absents excusés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
Conseil régional des Pays de la Loire	Philippe HENRY	Communauté de communes Sud Estuaire	Sylvie GAUTREAU
Conseil régional de Bretagne	Delphine ALEXANDRE	Communauté de communes Sèvre et Loire	Jean-Marc JOUNIER
Département de Loire-Atlantique	Claire TRAMIER	Communauté de communes Sud Retz Atlantique	Laëtitia PELTIER
Département de Maine-et-Loire	Aline BRAY	Communauté de communes Pontchâteau-Saint-Gildas	Philippe JOUNY
Département du Morbihan	Alain GUIHARD	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	Jean-Pierre BRU
Etablissement Public Loire	Laurent DUBOST	Anjou Bleu Communauté	Jacques ROBERT
Nantes Métropole	Robin SALECROIX	ATLANTIC'EAU	Jean-Luc GRÉGOIRE
Nantes Métropole	Jean-Claude LEMASSON	Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD
Saint-Nazaire Agglo-CARENE	François CHENEAU	Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Thierry AGASSE



Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
-----------	------------	-----------	------------

Collège des élus			
<i>Communauté de communes du Pays d'Ancenis</i>	<i>Rémy ORHON</i>	<i>Syndicat Mixte Evre Thau Saint Denis Robinets Haie d'Alot</i>	<i>Michel PAGEAU</i>
<i>CAP Atlantique</i>	<i>Annabelle GARAND</i>		

Collège des usagers	
<i>Syndicat des vigneronn indépendants nantais</i>	<i>Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique</i>
<i>Comité régional des Pêches et des élevages marins (COREPEM)</i>	<i>Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques</i>
<i>Association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce 44</i>	<i>Union maritime Nantes Ports</i>

Collège des services de l'État	
<i>Préfète Coordinatrice de bassin</i>	<i>DREAL Pays de la Loire</i>
<i>Préfet de Région Pays de la Loire</i>	<i>Agence de l'eau Loire-Bretagne</i>
<i>Préfet de Maine-et-Loire</i>	<i>DDT de Maine-et-Loire</i>
<i>Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</i>	

**Assistaient également à la séance :**

Jean-Patrice DAMIEN (Saint-Nazaire Agglo), Julien ORSONI (Département Loire-Atlantique), Nathalie KERAVAC (Atlantic' Eau), Vincent HARDY (Région Pays de la Loire), Océane ZUBA (UNICEM), Simon LERY (GIP Loire Estuaire), Elise BABOULENE (Nantes métropole), Marc PINEAU (Fédération des maraichers nantais), Julie PIERRE (SYLOA), Justine VAILLANT (SYLOA), Céline OLLINGER (SYLOA), Ronan CREED (SYLOA), Stéphane RENOU (SYLOA), Laure BAZIN (SYLOA).

## Compte-rendu de la séance

1. **Validation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2024 – VOTE**
2. **Lancement du nouveau SAGE Estuaire de la Loire :**
  - **Vidéo de présentation du SAGE**
  - **Guide du SAGE simplifié**
3. **Nouveau SAGE Estuaire de la Loire :**
  - **Préparation et organisation des commissions territoriales**
  - **Point d'étape sur la mise en œuvre du nouveau SAGE**
4. **Questions diverses**

M. CAUDAL accueille les membres de la CLE et leur souhaite la bienvenue. Il présente ses meilleurs vœux à l'assemblée, et souhaite réussite à chacun dans ses projets respectifs.

Il poursuit en faisant l'appel des pouvoirs et présente l'ordre du jour. Il revient sur l'approbation du SAGE en date du 31 décembre 2024 ; l'objectif est atteint car la volonté était de disposer d'un arrêté avant la fin de l'année 2024. Il s'agit désormais de lancer la mise en œuvre du nouveau SAGE même si certains dossiers ont déjà été engagés. L'équipe d'animation a préparé une vidéo de présentation du SAGE et plusieurs documents dont le guide du SAGE simplifié remis à tous à l'émergence. Un autre document a été produit pour assurer la bonne prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme. La deuxième partie de la réunion reviendra sur la mise en place des commissions territoriales dont l'objectif est une organisation avant l'été. Plusieurs dates sont à ce jour arrêtées. La réunion se terminera par une présentation de l'avancement de la mise en œuvre du nouveau SAGE. Il rappelle que la révision du SAGE a été engagée en 2015 et a représenté un travail de longue haleine pour la CLE. Le SAGE 2009 constituait un premier compromis pour le territoire, et l'expression d'une prise de conscience des problématiques de l'eau en 2009. Le nouveau SAGE s'appuie sur l'état d'avancement des problématiques de l'eau sur le territoire, complété de nouvelles thématiques comme le littoral et l'estuaire, et d'une ambition forte sur la protection des zones humides. D'autres mesures ont été mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux et devront évoluer avec la mise en place des accords de territoire introduits par le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il remercie tous les acteurs pour leur investissement. Chaque membre de la CLE est ambassadeur du nouveau SAGE, dans les diverses instances, au niveau local sur les territoires, etc. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre le SAGE et de le faire vivre. En se rapprochant des territoires, les réussites seront plus nombreuses. Pour cette raison, les commissions territoriales sont essentielles. Il rappelle par ailleurs le nouveau décret SAGE qui permet d'engager des révisions de manière simplifiée, au cours de la mise en œuvre d'un SAGE.

### **1. Validation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2024**

M. CAUDAL demande aux membres de la CLE s'ils ont des observations sur ce compte-rendu.

---

Avec 34 votes « pour », le compte-rendu de la réunion de la CLE du 26 novembre 2024 est approuvé par les membres de la CLE présents et représentés.

---

### **2. Lancement du nouveau SAGE Estuaire de la Loire :**

- **Vidéo de présentation du SAGE**
- **Guide du SAGE simplifié**



### **Diapositives 5 à 8**

*Présentation par Mme VAILLANT et Mme OLLINGER, SYLOA*

La CLE salue la vidéo de présentation du SAGE réalisée par le SYLOA.

Mme OLLINGER invite les membres de la CLE à relayer la vidéo pour permettre une large diffusion. Les services communication de chaque structure sont invités à communiquer sur le SAGE et les messages de la CLE.

### **Diapositives 9 à 17**

*Présentation par Mme OLLINGER, SYLOA*

M. CAUDAL rappelle la stratégie de communication établie et votée par la CLE en 2023, parallèlement à la phase d'instruction et de validation du SAGE. Il veut remercier toute l'équipe du SYLOA qui a travaillé pour que la vidéo et les documents soient prêts pour le lancement du SAGE, et pour avoir réussi à produire des documents facilement accessibles. Désormais, la CLE doit s'en saisir et diffuser ces documents pour les mettre en œuvre, en particulier dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme que sont les SCoT et les PLU/PLUi. En tant que représentant de la CLE, il est important d'être prudent dans les procédures de révision engagées, en s'assurant que la politique de l'eau soit prise en compte. Il s'agit d'un enjeu important.

## **3. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire :**

### **▪ Préparation et organisation des commissions territoriales**

### **Diapositives 18 à 27**

*Présentation par Mme PIERRE, SYLOA*

M. CAUDAL rappelle que cette étape est importante pour la mise en œuvre du SAGE. Une commission territoriale s'organise sur chaque sous-bassin versant de référence du SAGE. Les problématiques divergent entre chaque territoire rendant nécessaire la mise en place de ces commissions. Il fait le constat des actions cloisonnées, entre celles inscrites dans les CT Eau, dans les accords de programmation, etc. Ces commissions territoriales apporteront un regard sur la cohérence de toutes ces actions sur un même territoire. Il rappelle par ailleurs la mise en place des accords de territoire dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau qui permettront d'élaborer une stratégie cohérente entre toutes les politiques de l'eau. Il n'est plus possible de se limiter aux précédents contrats tels que les contrats territoriaux milieux aquatiques dans le cadre desquels seuls des travaux sur la morphologie des cours d'eau étaient engagés. Il est désormais essentiel de traiter dans un même temps les autres sujets, tels que la problématique des pollutions diffuses par exemple. De la même manière, il n'est pas concevable d'avancer sur l'occupation du sol sans la mise en place d'accompagnements financiers pour le monde agricole. Les commissions territoriales ont vocation à être au plus proche du territoire, et à réunir les acteurs locaux concernés en vue d'élaborer des stratégies cohérentes entre le petit et le grand cycle de l'eau. Avant l'été, l'organisation des commissions territoriales permettra une présentation du SAGE et d'expliquer la vocation de ces instances.

M. d'ANTHENAISE rappelle que les chambres d'agriculture sont actuellement en période d'élections ; elles pourront amener des modifications importantes selon les résultats, et amèneront un retard dans la désignation des représentants de la Chambre d'agriculture à ces commissions territoriales. Il rappelle que les comités de pilotage des CT Eau fonctionnent très bien. Il demande des précisions sur la superposition de ces deux instances car les CT Eau intègrent des engagements et accords



notamment financiers dans lesquels des partenaires sont associés. Il demande si cette instance viendra remplacer les comités de pilotage des CT Eau.

M. CAUDAL indique que la volonté n'est pas de tendre vers une multiplication des réunions. La coanimation est assurée par la structure porteuse du SAGE et la structure pilote du sous-bassin versant par ailleurs porteuse du CT Eau. Cette organisation est pertinente. Ainsi, les comités de pilotage se poursuivront car des contrats sont en cours. Il s'agira d'élargir pour évoquer les autres sujets lorsque nécessaire. Le sujet de l'assainissement n'est par exemple pas intégré aux CT Eau mais aux accords de programmation. A un moment de l'année, le comité de pilotage du CT Eau pourra être élargi pour évoquer l'assainissement, évitant ainsi la multiplication des instances. Les personnes seront alors conviées selon l'ordre du jour.

Mme PIERRE confirme que l'ordre du jour des commissions sera adapté selon les besoins. Certains comités de pilotage pourront effectivement être élargis pour disposer d'une vision globale, et associer des acteurs qui ne sont pas aujourd'hui membres de certaines instances. Cela sera notamment pertinent en phase de stratégie. Certains territoires confirment que cette vision globale de l'ensemble du cycle de l'eau sera intéressante. Pour élaborer la stratégie, les acteurs seront plus nombreux et les réflexions plus larges. Il s'agit d'une nouvelle instance qui sera expérimentée cette année. L'objectif est d'être pragmatique et de ne pas sur-mobiliser l'ensemble des acteurs, mais aussi l'équipe du SYLOA.

M. CAUDAL revient sur la composition du comité de pilotage des CT Eau. Pour certains territoires, des acteurs ne sont pas représentés, notamment les associations environnementales. Il est aussi essentiel de s'assurer que les producteurs d'eau soient présents dans ces instances. De la même manière, les acteurs économiques ont leur place, en particulier les carriers. Il faut identifier des solutions et compositions par sous-bassin versant de référence ; les démarches d'organisation seront différentes par territoire. Il est important de s'adapter à chaque sous-bassin versant en gardant à l'esprit l'objectif de mise en œuvre du SAGE avec une concertation la plus large possible.

M. COUTURIER demande de quelle manière les collègues de la CLE seront représentés. Il revient également sur la commission littorale. Certains membres de la CLE sont présents au comité de bassin, et certains membres du comité de bassin sont membres d'une commission littorale organisée par le comité de bassin. La commission littorale ici annoncée concernera trois SAGE. Il peut être intéressant que la commission littorale du comité de bassin soit informée des débats en commission littorale locale.

M. CAUDAL entend l'intervention de M. COUTURIER et demande que les informations du comité de bassin soient également partagées aux SAGE. Cette commission littorale permettra des échanges dans les deux sens.

Mme PIERRE indique que l'articulation de la commission littorale et du comité départemental de suivi de la qualité des eaux littorales sera également à étudier.

M. CAUDAL rappelle la tenue d'un comité départemental de suivi de la qualité des eaux littorales à l'échelle de la Loire-Atlantique mais également de la Vendée. Pour la Baie de Bourgneuf, deux commissions sont à suivre et les informations remontées lors de ces instances peuvent être différentes. La commission territoriale introduite par le SAGE est alors pertinente. Il rappelle que le panache de la Loire remonte vers Le Croisic et la Vilaine, et rejoint, à certains moments de l'année, la baie de Bourgneuf. La Loire est un sujet commun aux trois SAGE.

Mme PIERRE revient sur la composition des commissions territoriales et précise que la composition est établie au plus proche des territoires, et définie avec les structures pilotes. Pour cela, la



composition des CT Eau est croisée avec celle de la CLE. Les référents locaux des structures représentées au sein de la CLE sont ajoutés. Enfin, il est probable que la composition évolue au fil de l'eau, au regard des ordres du jour notamment.

M. GUITTON précise qu'un travail devra aussi être engagé pour la commission territoriale Loire et petits affluents car ce secteur ne comprend pas de CT Eau sur une partie. Il est par ailleurs concerné par le contrat pour la Loire et ses annexes. Un CT Eau sera à terme mis en place sur la Loire métropolitaine par Nantes métropole. Il faudra faire vivre cette commission qui ne correspond pas complètement à un bassin versant. Des réflexions devront être engagés dans les mois qui viennent avec les services de la métropole, du SYLOA, du GIP Loire Estuaire, du CEN, mais également l'Etat et VNF. Il rejoint la volonté de ne pas multiplier les réunions mais relève toutefois que les CT Eau ne sont pas suffisants. Ces contrats ne permettent pas d'aborder les sujets du petit cycle de l'eau notamment. Il est intéressant de voir de quelle manière se décline le SAGE au niveau local et comment il se met en œuvre. Les temps de bilan et perspective des CT Eau peuvent en effet être l'occasion de mettre en place cette commission pour éviter l'ajout de réunions.

Mme BABOULENE revient sur les accords de territoire nouvellement proposé par l'Agence de l'eau dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme, et qui se présenteront potentiellement plus transversaux. Elle partage la réflexion de Nantes métropole pour la mise en place d'un nouvel accord de territoire sur la Loire métropolitaine. Elle rappelle par ailleurs que Nantes métropole porte un accord de programmation sur le petit cycle de l'eau. Si un accord de territoire transversal est mis en place, elle s'interroge sur un potentiel doublon avec la commission territoriale Loire et petits affluents même si elle entend que le périmètre ne sera pas le même. Elle s'interroge aussi compte tenu de la commission estuaire qui recouvre aussi ce périmètre.

M. CAUDAL insiste sur l'intérêt des commissions, à savoir élargir les réflexions pour décroisonner les politiques de l'eau. Des collectivités sont structurées à la fois pour travailler sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau. Pour autant, les services concernés échangent parfois peu. Cela doit évoluer pour mettre en place une cohérence. Il se souvient de propos de M. LAFFONT qui rappelait que l'eau n'était pas un liquide mais un milieu en interaction avec d'autres milieux. Trop souvent, les structures partagent cette notion d'eau liquide. Ce décroisonnement prendra du temps, au fil des prises de conscience. Il faudra aussi que la politique de l'eau soit prise en compte au même titre que les autres politiques publiques. Des CT Eau sont en cours, d'autres en renouvellement ; la mise en place des accords de territoire sera progressive et se fera seulement au terme des CT Eau en cours.

M. GUITTON confirme l'intérêt des commissions territoriales, à savoir aller au-delà des CT Eau pour élargir les débats et aborder d'autres aspects de la politique de l'eau. Effectivement, le 12<sup>ème</sup> programme invite à cette évolution avec les accords de territoire. Le remplacement des CT Eau va se rapprocher des commissions territoriales. Dans la mise en œuvre, la coordination sera essentielle car les deux démarches vont naturellement converger.

M. CAUDAL revient sur les événements climatiques vécus depuis 2022. Les commissions territoriales permettront de faire remonter les problématiques des territoires et d'engager les actions à mettre en place. Il s'agit d'un travail d'intelligence collective entre les services de l'Etat, les structures pilotes, les acteurs de l'eau, etc. Il faut avoir conscience des alternances de périodes de sécheresses et de pluies.

Il précise que la première commission se tiendra le 11 mars sur le territoire Acheneau-Tenu, puis le 18 mars sur les sous-bassins versants Goulaine-Divatte-Robinets.



- **Point d'étape sur la mise en œuvre du nouveau SAGE**

**Diapositives 28 à 43**

*Présentation par Mme VAILLANT, SYLOA*

M. CAUDAL relève que la présentation et le bilan annuel du tableau de bord permettent aussi de décroiser les politiques de l'eau et d'avoir une vue globale et cohérente sur l'ensemble du territoire. C'est notamment le cas pour certains sujets jusqu'alors peu abordés dans les SAGE, notamment la tarification de l'eau. Les collectivités s'emparent de ce sujet. Ce travail est important car il engendre des conséquences en termes d'investissements. Il s'agit d'aller vers la sobriété et l'économie d'eau. Les leviers pour cela sont multiples ; la tarification en est un. Dans la programmation des réunions de la CLE, il sera intéressant de prévoir une intervention des acteurs sur ce sujet. De la même manière, les retours d'expériences d'autres acteurs seraient pertinents comme les industriels mais également le monde agricole. Il semble important de partager les actions et expériences menées. Il est aussi important de communiquer sur la connaissance en termes de la qualité de l'eau, et sur les actions programmées pour l'améliorer. Il insiste sur l'importance d'une égalité entre les producteurs d'eau privés et publics. Également, un retour sera partagé à la CLE sur les stratégies de gestion du trait de côte portées par les collectivités du littoral. Les conséquences de ces stratégies sur l'aménagement du territoire sont à présenter, ainsi que l'investissement à programmer pour l'avenir, compte tenu notamment des installations mises en place dans le passé. Devant les acteurs, un mur d'investissement est constaté, avec des doutes sur les financements possibles. Il rappelle un des rôles de la CLE : lanceur d'alerte, notamment sur l'aménagement du territoire. Il est essentiel d'être vigilant.

#### **4. Questions diverses**

M. CAUDAL remercie M. d'ANTHENAISE et M. LELORE, représentants de la Chambre d'agriculture, pour leur investissement au sein des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE ces dernières années. Les élections à venir amèneront un renouvellement. Il les remercie pour leur assiduité, et retient le respect de chacun dans les échanges en CLE.

M. CAUDAL remercie l'équipe pour le travail accompli ainsi que le président du SYLOA. Tous les outils sont disponibles pour l'engagement de chacun au service de l'eau. Il invite à une photo de l'ensemble des membres de la CLE présents pour marquer l'approbation du SAGE.

Il remercie les membres pour leur participation et les convie à participer au buffet convivial.

